



ANNONCE

Modification du service ACOL RENBIP

Bientôt, le service ACOL RENBIP offrira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter l'utilisation des numéros de partie garantie.

Qu'est-ce que ça signifie?

Afin d'améliorer son efficacité, le service ACOL RENBIP sera doté de fonctions de listage des numéros de partie garantie :

- Une nouvelle option, « Lister les renseignements des numéros de partie garantie », sera ajoutée au menu d'administration pour que les administrateurs de numéros de partie garantie puissent gérer ces derniers plus facilement. Entre autres, une fonction permettra de télécharger la liste.
- Lors d'un enregistrement ou d'une modification, une nouvelle option permettra de sélectionner un numéro de partie garantie à partir d'une liste des numéros de partie garantie active pour le compte.

Pour de plus amples renseignements concernant les **avantages des numéros de partie garantie**, consultez les informations ci-dessous.

Quand ce changement entrera-t-il en vigueur?

La date prévue d'entrée en vigueur de ces modifications est le 5 mai 2013.

Avec qui puis-je communiquer pour obtenir de plus amples renseignements?

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le centre de services d'ACOL : 1 888 624-ACOL (2265)

Les avantages des numéros de partie garantie

Le numéro de partie garantie facilite l'entrée des données de partie garantie lors de l'enregistrement :

- 1) Les parties garanties peuvent être dotées d'un numéro de partie garantie unique avant l'enregistrement. Lors de l'enregistrement, l'utilisateur peut sélectionner le numéro de partie garantie plutôt que d'entrer manuellement les données détaillées de la partie garantie. Les champs de données sont remplis par le système lorsqu'un numéro de partie garantie est entré. L'utilisation de numéros de partie garantie devrait améliorer la précision et l'uniformité des données de partie garantie.
- 2) Les rapports d'avis à la partie garantie sont stockés dans le référentiel de documents électronique ACOL RENBIP. Dans le cas des parties garanties qui ont été entrées à l'aide du numéro de partie garantie ou à l'aide du champ « Même que l'enregistreur », l'administrateur du numéro de partie garantie peut consulter le rapport d'avis à la partie garantie par l'intermédiaire de la fonction Extraction de rapports.
- 3) Si les informations associées à une partie garantie sont modifiées, par exemple l'adresse postale ou l'adresse courriel, la fonction de modification globale peut être utilisée pour appliquer les modifications à tous les enregistrements antérieurs contenant le numéro de la partie garantie.